

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 18 MARS 2024**

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépite le lundi 18 mars 2024 à 20h00 selon la convocation en date du 12 mars 2024 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Maryse MEYNIER étant désignée comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Jean-Marc BUISSON

Corine VAN DER PLAS arrive à 20h10.

Procuration : Anne-Marie POUYADOUX a donné procuration à Tony PETIOT.

Absent excusé : Anne-Marie POUYADOUX

Absent :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 06-02-2024
- Retrait délibération 2024/13 marché réhabilitation gîtes – Lot 1
- Plan de financement et engagement « Reconstruction Pont du Bost »
- Réclamation eau
- Demandes M. Jean-Pierre BUGEAUD
- Renouvellement audit en assurances
- Comptes administratifs
- Affectations de résultats
- Comptes de gestion
- Questions diverses

**Délibération n°2024/16 portant sur l'approbation du
procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du 06-02-2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2024.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

**Délibération n°2024/17 portant sur le retrait de la délibération 2024/13 concernant
l'attribution du marché de réhabilitation des gîtes de la Perdicie – Lot 1**

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2024/13 du 6 février 2024.

Elle explique au conseil municipal qu'il y a lieu de retirer cette délibération suite à une erreur matérielle dans l'analyse des offres.

Elle propose de retirer cette délibération et de déclarer sans suite la consultation pour le lot 1 « Bardage – Menuiseries extérieures – Reprise toiture – Zinguerie » du marché de réhabilitation des gîtes de la Perdicie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer la délibération 2024/13 du 6 février 2024.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/18 portant sur le plan de financement des travaux du Pont du Bost

Madame le Maire rappelle les travaux à réaliser pour la reconstruction du Pont du Bost.

Il convient d'approuver le projet et valider le plan de financement.

Le coût des travaux est estimé à 611 327.00 € HT.

Madame le Maire présente à l'assemblée le plan de financement de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
AMO - ATD	2 200.00 €	DETR	94 500.00 €
Etudes préalables	18 489.89 €	Conseil Dép.	92 915.00 €
Maîtrise œuvre	41 267.00 €	PnP « Travaux »	381 672.00 €
Travaux	611 326.00 €	Autofinancement	142 988.79 €
Mission SPS	2 905.00 €		
Mission CT	2 860.00 €		
Aléas	33 027.90 €		
TOTAL HT	712 075.79 €	TOTAL HT	712 075.79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté par Madame le Maire ;
- adopte le plan de financement ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(12 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Abstentions : Tony PETIOT + procuration

Délibération n°2024/19 portant sur la réclamation d'eau de Monsieur SAMIE Jean Pierre

Madame le Maire présente la réclamation de Monsieur SAMIE Jean Pierre au conseil municipal. Il lui a été facturé une consommation de 466 m3 suite à une fuite sur canalisation après compteur. Il a fait intervenir un plombier et nous a fourni la facture de réparation. Il demande un écrêtement de sa facture.

Après délibération, le conseil municipal décide d'effectuer l'écrêtement de sa facture soit 422 m3 à enlever de sa consommation.

Il convient de faire un mandat d'annulation d'un montant de 814.46 €.

Une facture de 44 m3 après écrêtement sera établie.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/20 portant sur la suite à donner aux courriers de M. Jean-Pierre BUGEAUD

Madame le Maire donne lecture du courrier 19/01/2024 de M. Jean-Pierre BUGEAUD qui demandent l'aliénation d'une partie d'un chemin rural proche de sa propriété.

Cependant, cette demande survient alors que ce chemin est inclus dans le périmètre de l'Aménagement Foncier, Agricole et Environnemental (AFAFE) qui est actuellement en phase opérationnelle.

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas traiter cette demande qui sera étudiée par la commission dans le cadre de l'AFAFE.

Madame le Maire donne lecture du courrier du 12/03/2024 de M. Jean-Pierre BUGEAUD.

Le conseil municipal ne comprenant pas précisément sa demande, Madame le Maire propose de confier ce dossier à la commission municipale « voirie et chemins ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions de Madame le Maire sur ces deux demandes.

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/21 portant sur le renouvellement de l'audit en assurances

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'audit en assurance réalisé en 2016 et 2020.
Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle consultation.
Il est proposé de recourir au Cabinet MG AUDIT ASSUR qui réaliserait l'audit des assurances communales et préparerait les appels d'offres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient la proposition de MG AUDIT ASSUR, 24450 LA COQUILLE, pour un montant de 1200 € HT pour la mission d'accompagnement pour la passation des marchés.
- retient la proposition de MG AUDIT ASSUR, 24450 LA COQUILLE, pour un montant de 700 € HT par an pour la mission d'assistance permanente pour l'exécution des marchés.
- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le prestataire.

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/22 portant sur le compte administratif du budget principal 2023

Le Conseil Municipal sous la présidence de Henri LONGIERAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Annick MAURUSSANE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Annick MAURUSSANE, Maire ne vote pas.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		101 696.11		186 274.76		287 970.87
Opérations de l'exercice	1 075 434.96	1 384 593.26	323 096.08	729 374.37	1 398 531.04	2 113 967.63
TOTAUX	1 075 434.96	1 486 289.37	323 096.08	915 649.13	1 398 531.04	2 401 938.50
Résultats de clôture		410 854.41		592 553.05		1 003 407.46
Restes à réaliser			1 144 083.07	532 417.04	1 144 083.07	532 417.04
TOTAUX CUMULES	1 075 434.96	1 486 289.37	1 467 179.15	1 448 066.17	2 542 614.11	2 934 355.54
Résultats définitifs		410 854.41	19 112.98			391 741.43

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votes POUR : ~~Annick MAURUSSANE~~ – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/23 portant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 – Budget principal

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		101 696,11		186 274,76
Opérations de l'exercice	1 075 434,96	1 384 593,26	323 096,08	729 374,37
TOTAUX	1 075 434,96	1 486 289,37	323 096,08	915 649,13
Résultats de clôture		410 854,41		592 553,05

Déficit de financement D001		
Excédent de financement R001	592 553,05	
Restes à réaliser	1 144 083,07	532 417,04
Solde négatif des restes à réaliser	611 666,03	
Solde positif des restes à réaliser		
Besoin total de financement	19 112,98	
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

Au compte 1068 (investissement)	19 112,98
Au compte R002 (Fonctionnement)	391 741,43

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

**Délibération n°2024/24 portant sur le compte
administratif du budget annexe eau et assainissement 2023**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Henri LONGIERAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Annick MAURUSSANE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Annick MAURUSSANE, Maire ne vote pas.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		80 562.90	66 301.72		66 301.72	80 562.90
Opérations de l'exercice	320 423.68	289 846.12	712 416.28	1 959 218.65	1 032 839.96	2 249 064.77
TOTAUX	320 423.68	370 409.02	778 718.00	1 959 218.65	1 099 141.68	2 329 627.67
Résultats de clôture		49 985.34		1 180 500.65		1 230 485.99
Restes à réaliser			1 822 294.48	612 059.50	1 822 294.48	612 059.50
TOTAUX CUMULES	320 423.68	370 409.02	2 601 012.48	2 571 278.15	2 921 436.16	2 941 687.17
Résultats définitifs		49 985.34	29 734.33			20 251.01

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votes POUR : ~~Annick MAURUSSANE~~ – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/25 portant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 – Budget annexe eau et assainissement

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		80 562,90	66 301,72	
Opérations de l'exercice	320 423,68	289 846,12	712 416,28	1 959 218,65
TOTAUX	320 423,68	370 409,02	778 718,00	1 959 218,65
Résultats de clôture		49 985,34		1 180 500,65

Déficit de financement D001		
Excédent de financement R001	1 180 500,65	
Restes à réaliser	1 822 294,48	612 059,50
Solde négatif des restes à réaliser	1 210 234,98	
Solde positif des restes à réaliser		
Besoin total de financement	29 734,33	
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

Au compte 1068 (investissement)	29 734,33
Au compte R002 (Fonctionnement)	20 251,01

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIOT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

**Délibération n°2024/26 portant sur le compte
administratif du budget lotissement 2023**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Henri LONGIERAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Annick MAURUSSANE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Annick MAURUSSANE, Maire ne vote pas.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		34 137.56	118 993.44		118 993.44	34 137.56
Opérations de l'exercice	103 247.75	103 247.75	103 247.75	103 247.75	206 495.50	206 495.50
TOTAUX	103 247.75	137 385.12	222 241.19	103 247.75	325 488.94	240 632.87
Résultats de clôture		34 137.56	118 993.44		84 856.07	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	103 247.75	137 385.12	222 241.19	103 247.75	325 488.94	240 632.87
Résultats définitifs		34 137.37	118 993.44		84 856.07	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votes POUR : ~~Annick MAURUSSANE~~ – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIOT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/27 portant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 – Budget lotissement

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		34 137,37	118 993,44	
Opérations de l'exercice	103 247,75	103 247,75	103 247,75	103 247,75
TOTAUX	103 247,75	137 385,12	222 241,19	103 247,75
Résultats de clôture		34 137,37	118 993,44	

Déficit de financement D001	118 993,44	
Excédent de financement R001		
Restes à réaliser		
Solde négatif des restes à réaliser		
Solde positif des restes à réaliser		

Besoin total de financement	118 993,44
Excédent total de financement	

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

Au compte 1068 (investissement)	
Au compte R002 (Fonctionnement)	34 137,37

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRET – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/28 portant sur l'approbation des comptes de gestion dressés
M. Stéphane MEDOUT, comptable

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 (budgets principal, annexe eau et assainissement et lotissement) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveurs accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'année 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ~~demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :~~

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRET – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition du maître d'œuvre Infraneo « Reconstruction Pont du Bost » pour la revalorisation leurs honoraires
Marché initial = 39 185.00 € HT
Nouvelle proposition = 41 267.00 € HT
- Madame le Maire remet à Henri Longiéras un mail du SMD3 concernant une formation sur le compostage qui sera organisée le 13 juin 2024.
- Madame le Maire donne lecture d'un mail d'une batucada qui souhaite venir sur le marché et demande à Jean Marc Buisson de les contacter.
- Permis Nouveau Bourneix délivré le 31/01/2024 par arrêté ministériel et publié au JO le 16/02/2024.
- Jean-Marc Buisson demande s'il est possible de prévoir un nettoyage du monument aux morts.
- Jean-Marc Buisson fait part d'une cessation d'activité d'une entreprise sur la commune, il demande si on peut l'aider à trouver un repreneur. Madame le Maire précise qu'en sa qualité de conseiller municipal délégué à l'économie et membre de la commission développement économique de la Communauté de Communes, elle le charge de s'occuper de ce dossier.
- Corine Van Der Plas alerte sur le fait que le 14 juillet est un dimanche et qu'il faut prévoir de déplacer le marché d'été. Jean-Marc Buisson est chargé d'informer les exposants.
- Maryse Meynier fait le compte rendu du dernier conseil d'école. Effectif rentrée – Plantation d'arbre dans la cour de la maternelle – Bilan des sorties prévues.

Dans le public, Madame Vacheyroux demande s'il est possible de prévoir le rallumage des lampadaires le matin pour permettre aux enfants qui prennent le bus scolaire d'être vus pendant l'hiver.

Fin de séance 22h15.

Signature du Maire et du Secrétaire de séance :

